

033-263300741-20250715-DEC-2025-07-16-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2025 Publication : 17/07/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le 15 juillet 2025 **DEC-2025-07-16** PTO / Centre commande publique / SP

DÉCISION

VU la délibération n°2020.03.02 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 23 Juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 24 juillet 2020, concernant les délégations de pouvoir accordées au Président du CCAS dans le cadre de l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT le besoin du CCAS de la Ville de Bruges de signer un contrat pour le nettoyage des systèmes d'extraction de cuisine de ses restaurants ;

CONSIDERANT la proposition présentée par la société REP Industrie, candidat individuel (siret 430 349 977 00024), domiciliée 15 rue Pierre et Marie Curie à Bruges (33520), représentée par M. Denis Coret en sa qualité de directeur, pour le nettoyage des systèmes d'extraction de cuisine des restaurants du CCAS de la Ville de Bruges pour un montant global forfaitaire annuel de 930 € HT soit 1 116 € TTC (TVA 20%).

La Présidente du CCAS de Bruges **DECIDE** :

- **De signer** le marché valant cahier des charges relatif au nettoyage des systèmes d'extraction de cuisine des restaurants du CCAS de la Ville de Bruges avec la société REP Industrie, candidat individuel (siret 430 349 977 00024), à compter de la date de notification d'une durée de 1 an à compter de sa notification, renouvelable deux fois douze mois soit une durée maximale du contrat de 3 ans.
- **De payer** à réception les factures correspondant à un prix global forfaitaire annuel de 930 € HT soit 1 116 € TTC (TVA 20%) comprenant une intervention annuelle.

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus. Pour copie conforme au registre des décisions.

La Présidente du CCAS
Pour la Présidente et par délégation

La Vice-présidente du CCAS

Nathalie GRI